



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°180 janvier-février 2024



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

Mail: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

Policier municipal TELEPHONE: 06 70 52 09 02

Dicton du mois: Février trop doux, promet printemps en courroux.

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 28 janvier	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Nouveau
Samedi 10 février	Dîner spectacle organisé par Evidanse à 19h30	Salle Jean Racine
Samedi 24 février	Messe à 18h30	Eglise de Viry-Nouveau
Samedi 24 février	Le Théâtre ISSIACUS-Comédie « C'est pas le moment » à 20h30. Réservations en Mairie.	Salle Jean Racine- Entrée gratuite. Ouverture à 20h.

NAISSANCES: GAUGER Arthur le 26/12/2023

DECES: Mme LEGRAND née DEQUIN Marie le 01/12/2023 à l'âge de 78 ans

M. DUCHOSSOIS Daniel le 24/12/2023 à l'âge de 74 ans

M. GUFFROY Jean-Claude le 09/01/2024 à l'âge de 79 ans

M. HERCEG Gérard le 01/01/2024 à l'âge de 79 ans

État civil



Le mot du Maire

Le programme sur lequel nous nous étions engagés en 2020 est en cours d'achèvement. Il nous reste deux ou trois projets supplémentaires à réaliser qui sont déjà en bonne voie. Nous avons en 2023 concentré nos actions en direction de notre école, en effet nous avons procédé à l'amélioration de notre consommation d'énergie en remplaçant par des leds l'ensemble des luminaires des salles de classe ainsi que ceux de la bibliothèque. Nous avons refait à neuf le plafond de la salle d'évolution y compris l'isolation. Le plus important a été de changer les toitures des maternelles, du préau et de la salle d'évolution. Nous avons mis en place une politique d'économie d'énergie sur l'ensemble des bâtiments qui nous a permis de supporter les augmentations importantes de celles-ci. Nous avons vu l'installation de nouveaux commerces sur la ZAC « les terrages » et actuellement quelques dossiers sont en cours qui, je l'espère, devraient aboutir prochainement. Le programme complet de 2024 sera établi en fonction et en même temps que notre budget. Cette année encore nous ferons des réalisations importantes car une Commune qui ne bouge pas c'est une Commune qui meurt un peu. Si je reste optimiste pour l'année à venir c'est que j'ai un Conseil Municipal qui a compris que cela ne sert à rien de pleurer sur son sort et qui veut avancer. Ce que l'on ne pourra pas faire en un an on le fera en deux mais on le fera. Les demandes de subventions ont été faites, elles concernent en particulier, les travaux de rénovation du logement de l'ancienne gare, l'aménagement de la salle de Nouveuil, la rénovation énergétique de la salle Jean Racine. Que nos concitoyens se rassurent, nous nous efforcerons, en 2024, de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Au nom du Conseil Municipal, je m'adresse solennellement à vous tous pour vous souhaiter une bonne année 2024, qu'elle soit pour vous et vos familles source de bonheur, de santé et de prospérité. **Jean Farez**



Afin de pérenniser la distribution des colis, **les membres du CCAS** ont décidé de **reporter l'âge d'attribution** de ceux-ci à **67 ans**. Ce changement sera applicable à **partir de l'année 2024**. Les premières personnes concernées seront celles **nées à partir du 1^{er} janvier 1959**; elles auront leur **premier colis en 2026**.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS Reprise le **mardi 12 mars 2024**.

RAPPEL FERMETURE DES PARCS Les parcs seront fermés pour la période hivernale **du 1^{er} décembre 2023 au 28 février 2024**.

RAPPEL JOURS DE COLLECTE DES DECHETS

Jours de collecte des ordures ménagères (sacs noirs): **LES LUNDIS**

Collecte sélective (bacs jaunes): **LES MERCREDIS EN SEMAINE IMPAIRE** (3, 17 et 31/01, 14 et 28/02, 13 et 27/03, 10 et 24/04, 8 et 22/05, 5 et 19/06, 3, 17 et 31/07, 14 et 28/08, 11 et 25/09, 9 et 23/10, 6 et 20/11, 4 et 18/12).

Déchets végétaux: **LES MARDIS à partir du 12 mars jusqu'au 5 novembre 2024**



Encombrants: **Pas de ramassage**- Horaires déchèteries hiver: du 01/11 au 31/03, du lundi au samedi 9h-12h et 14h-17h (fermées les dimanches et jours fériés)- Le ramassage des encombrants sera réalisé sur rendez-vous uniquement en raison d'un forfait de 10 € limité à 2m³. Seront collectés uniquement le mobilier, les matelas, les D3E (matériel électronique et électroménager) et la ferraille. Accueil de la Communauté d'Agglomération: **Tél: 03.23.39.94.94 / 03.23.56.67.44**

mail: secretariat.dst@ctlf.fr

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE (Services ADSL et téléphonie)

Le téléphone et Internet ne seront bientôt plus accessibles à partir de ce réseau, devenu obsolète. Cette fermeture s'effectuera en 2 étapes.

Première étape: Fermeture commerciale.

A partir du 31 janvier 2025, les offres Internet ou de téléphonie fixe sur le réseau historique cuivre ne seront plus commercialisées, quel que soit l'opérateur de télécommunications.

Seconde étape: Fermeture technique.

Le 31 janvier 2026, tous les services encore actifs sur le réseau cuivre seront définitivement coupés.

A cette échéance, l'ensemble des usagers qui le souhaitent devront avoir migré vers la solution fibre. Afin d'anticiper cette coupure des services, vous êtes donc dès à présent invités à contacter l'opérateur de votre choix. En cas de difficultés persistantes avec votre opérateur, vous avez la possibilité de joindre AISNE THD, via le numéro vert **0 801 907 717** (service et appels gratuits).

**431 COLIS DE NOEL
ont été distribués
aux séniors.**



**BIENVENUE A
CETTE
NOUVELLE
ENTREPRISE**



TELETHON 2023



Cette année, les dons récoltés pour le TELETHON se sont élevés à 933 euros! Cette réussite est due à toutes les personnes présentes, aux Associations qui se sont investies lors des différentes manifestations ainsi qu'à nos commerçants.

TELETHON 2023

La journée du 2 décembre a débuté par la marche organisée par le **Club Pédestre de Viry-Noureuil**. Environ **une cinquantaine de participants** pour une marche de 8 km.



L'après-midi, les chants de Noël interprétés par **les enfants de l'école** accompagnés **des enseignantes Mmes Marcos, Meuret et Rosé** ont été très applaudis et tout le monde a repris en chœur le traditionnel « Petit Papa Noël ».

Les enfants ont ensuite laissé la place au **Club de Danse Country** qui, à la fin de sa belle prestation, a entraîné le public pour quelques pas de danse.



Puis l'Association « **Evidanse** » a proposé un spectacle de Danse classique et moderne de qualité toujours très apprécié du public.



La **Chorale Chrysalide de Viry-Noureuil** et la **chorale de Travecy** ont clôturé le spectacle en interprétant 9 chants qui ont été généreusement applaudis.



A 20h une **soirée repas** était proposée, animée par **EDDY et REMY PARKER**. **180 personnes** s'étaient inscrites et l'ambiance était au rendez-vous. Beaucoup de danseurs et de chanteurs qui ont repris les succès chantés par Eddy et Rémy. Une très belle soirée!



Les repas étaient préparés et servis par la Brasserie « **Au grain d'sel** », Bruno et son équipe de **Val'Boissons** se sont chargés des boissons et le pain et les gâteaux ont été offerts par la boulangerie Charlier. Merci pour cette belle organisation.

Merci également à **Guillaume et sa femme** toujours présents pour la sonorisation.



LA FETE DE NOEL A L'ECOLE

Vers 16H15, vendredi 15 décembre, les enfants de l'école se sont placés devant la Mairie pour interpréter des chants de Noël. Le public était venu nombreux pour les écouter et a chaleureusement applaudi.



A la fin de la prestation, le Père Noël a distribué des bonbons bien mérités aux enfants.

Les parents se sont ensuite dirigés vers le préau de l'école où étaient exposés des travaux des élèves et ont pu aussi profiter des crêpes, du chocolat chaud, des gaufres... confectionnés par certains parents.



SEANCE DE CINEMA POUR LES ELEVES

Comme chaque année, les élèves ont bénéficié d'une séance de cinéma offerte par la Mairie.



LE PERE NOEL A L'ECOLE

Le vendredi 22 décembre au matin, le Père Noël a fait une petite visite à l'école afin de distribuer des friandises pour les enfants, des livres et des jeux offerts par la Mairie pour chaque classe. Un moment très apprécié par les élèves qui ont entonné quelques chants et le Père Noël est reparti avec de nombreux dessins.



A collage of 12 photographs showing children and adults participating in a Christmas event. The photos depict various activities: children sitting at desks in a classroom, some working on projects; a person dressed as Santa Claus standing on a staircase; a group of children and adults posing for a photo; children working on a project titled 'LES HÉROÏNES GÉNÉALES LEONARDO DE VINCI'; a child holding a book titled 'VOR'; a child in a hot air balloon costume; and children working on projects in a classroom.

3 prestations pour la **Chorale Chrysalide**. La première à Montescourt-Lizerolles, la deuxième dans le cadre de **la journée Téléthon**, salle Jean Racine et la troisième pour **un concert à Charmes**. Des moments très agréables pour les chanteurs mais surtout pour le public qui a applaudi généreusement.



Malheureusement la pluie s'est invitée à la fête.
Dommage pour tous ceux qui avaient travaillé à la réussite de cet après-midi.



Le challenge Tony Lesny a vu la victoire de David Falaux.



Le 6 janvier après l'**Assemblée Générale**, les licenciés ont pu déguster la **galette des rois**.
Le 7 janvier, comme chaque année a eu lieu le **concours de belote**.



Le Tennis Club vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2024.

Très forte activité en ce début d'année pour le club:

-Le tournoi de double **AFFLELOU** s'est terminé le 21 janvier. 121 équipes étaient engagées (47 en double mixte, 60 en double messieurs, 14 en double dames). Cette compétition s'est clôturée par la remise des récompenses et le partage de la galette des rois).

-Le Championnat **SENIORS PLUS (+de 60 ans)** a débuté le 12 janvier avec un premier déplacement à Vivaise.

-Du 24 février au 11 mars, nous organisons un **TMC Jeunes** (Tournoi Multi Chances)

-La reprise de l'école de tennis s'est déroulée le 8 janvier. Nous avons également eu le plaisir de retrouver sur nos courts **Ninon Carpentier -Vice Championne de France dans sa catégorie d'âge-** venue retrouver sa famille pendant les fêtes de fin d'année.

Le Président



**Tennis Viry
Club Nouveau**



LA PECHE VIROISE



Le vendredi 5 janvier a eu lieu l'**Assemblée Générale de l'Amicale des Pêcheurs Virois**. Le Président a d'abord remercié M. Farez, les employés municipaux et tous ceux qui aident lors des manifestations. Puis M. Laurent Pierre, le secrétaire, a fait le **rapport d'activités de l'année 2023**. **Samedi 21 avril, Concours carnassier** sur les 3 étangs, **du jeudi 31 août au dimanche 3 septembre, enduro carpe** Challenge Didier Goguillon, **samedi 16 décembre, rempoissonnement sur les 3 étangs**. Pour l'année 2023, l'Amicale a compté **243 actionnaires**. Pour l'année 2024, les membres du bureau continueront les travaux sur les 3 étangs et l'organisation des manifestations de l'Amicale. **Reprise des actions à la bibliothèque de Viry** située sous la Mairie **les samedis 20 et 27 janvier de 9h à 11h45, le samedi 3 février de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h**. **Le Président M. José Delaide présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2024.**

EVIDANSE
PRÉSENTE SON

DINER SPECTACLE
10 FEVRIER 2024 19H30
SALLE J. RACINE VIRY-NOUREUIL

**APERITIF
TARTIFLETTE
DESSERT**

**25€ ADULTE
17€ ENFANT**

RESERVATIONS 06.18.11.61.68
CONCERT AVEC CANDIDE A

ISSIACUS Théâtre
Présente

"C'est pas le moment"
Une comédie de Jean Claude ISLERT
Mise en scène : Alvaro PEREIRA

**24
02
2024
20H30**

Viry-Nouveau
SALLE des FÊTES Jean Racine

Entrée GRATUITE (réservation en mairie)
Ouverture des portes à 20h

SAISON 2024

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 15/12/2023**

Etaient présents : **M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER - M. BARDOUX – Mme LEFEBVRE- Mme LAVALLARD- M. SANDRON- M. MOUVIER- Mme SEZILLE- Mme CORDELETTE- Mme VATIN TERNAT- M. PROISY**

Pouvoirs : Mme. HÉLIN à Mme FELBACQ – Mme. CREPIN à M. FAREZ – M. DEVAULX à M. GUEGUEN – M. LEROY à Mme. VATIN TERNAT – M. DETOURNE à Mme LAVALLARD.

Absents excusés : M. DEVAULX Laurent, Mme HÉLIN Corinne, Mme CREPIN Dominique, M. LEROY Hervé, M. DETOURNE Johann.

Secrétaire de séance : Madame VATIN-TERNAT Corinne a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 22/11/2023

DELIBERATIONS

► Tableau des effectifs à compter du 01/01/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'avancement de grade d'un agent à compter du 1^{er} janvier 2024, décide à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

► Contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

► Délibération de participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Dans le domaine de la santé (mutuelle), après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € par agent, à compter du 01/01/2024

► Délibération de participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Dans le domaine de la prévoyance (maintien salaire), après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent.

► Modalités d'accueil des collaborateurs bénévoles au sein de la commune de VIRY-NOUREUIL

Le collaborateur bénévole est la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général. Il peut apporter son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités et manifestation mais également dans des situations d'urgence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au bénéfice de la collectivité.

► Désignation d'un référent déontologue de l' élu local

L'article 218 de la loi 3DS a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil référent au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Louis Dominique RENARD en qualité de référent déontologue de l' élu local.

► Exercice 2023 Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite aux remplacements d'agents en arrêt maladie il convient d'inscrire les transferts suivants :

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 012	article 6336	300.00 €	article 6411	-6 125.00 €
	article 6413	4 100.00 €	article 6417	25.00 €
	article 6451	2 000.00 €	article 6455	-512.00 €
	article 6474	212.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2023 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

► Tarifs Communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2024 les tarifs suivants :

Bibliothèque : gratuit / Cantine : 3.80 € Etude : 1.50 € Garderie : 2 € Etude + garderie: 2.50 € Accueil matinal : 1 €

Cimetière : Concession simple : 150 € Concession double : 220 € Cavurne : 800 €

Location J. RACINE : 500,00 € Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +100,00 €

Tarifs associations : 250,00 € (valable 1 fois par an pour la première location)

380,00 € (valable 1 fois par an pour une seconde location)

V.HUGO : 175,00 € (tarif habitants Viry-Noureuil) Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +50,00 €

► API Programmation 2024 isolation et agrandissement de la salle des associations – Demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour des travaux d'isolation et d'agrandissement de la salle des associations (coût H.T : 77 653.02 €), pour des travaux de sécurisation de l'école (coût H.T : 23 975 €) et pour des travaux de rénovation énergétique et insonorisation du complexe Jean Racine (coût H.T : 76 856.82 €), une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».

► APV 2024

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV programme 2024 pour les travaux suivants : - Graviillonnage rue du cimetière- VC n°10 (montant HT : 42 632.00 €, montant TTC : 51 158.40 €).

► DETR Programmation Travaux de rénovation énergétique et insonorisation du complexe Jean Racine – Demande de subvention de l'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'ETAT pour des travaux de rénovation énergétique et insonorisation du complexe Jean Racine (coût H.T : 76 856.82 €) pour des travaux de sécurisation de l'école, coût H.T : 23 975 €) une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2024.

► Financement Action publique- Rénovation énergétique des bâtiments demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fond vert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour le projet de rénovation énergétique du logement (coût HT : 54 609.76 €) une aide financière de l'Etat au titre du fonds vert 2024 à hauteur de 15 000 € (soit 30% de l'opération).

► Logement communal – Demande de subvention – Fonds d'Appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts – de – France auprès de la Région

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'un logement communal situé 23 rue du 8 MAI 1945 (coût HT : 54 609.76 €), le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Fonds d'Appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (30% du coût H.T.), auprès de la Région.

► Renouvellement BAIL FLEURY- BOVE parcelles ZL n°1, 2 et 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location passé avec M. et Madame FLEURY-BOVE demeurant, 39 rue Jules Ferry, 02300 VIRY-NOUREUIL, pour les parcelles de terre, cadastrées ZL n°1, 2 et 3 soit un ensemble : 99 a 40 ca, est arrivé à expiration le 31 octobre 20 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 4 abstentions, décide d'accorder le renouvellement pour une durée de 9 années à M.et Mme FLEURY-BOVE.

► Renouvellement BAIL BRIN Michel parcelle ZL n°223

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. BRIN Michel informe qu'il souhaite résilier son bail, suite à la reprise de son activité par son fils BRIN Nicolas à compter du 1^{er} novembre 2023, pour la parcelle cadastrée ZL n° 223, lieudit « l'entrée de la prairie » d'une superficie de 2 ha 88 à 81 ca. Il propose à la commune la mutation de terre au profit de son fils BRIN Nicolas, domicilié 16 rue Chatelaine à Viry-Nouveau. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier le bail de M. BRIN Michel, concernant la parcelle cadastrée section ZL n°23, à compter du 1^{er} novembre 2023 et décide d'accorder le renouvellement du bail concernant ces parcelles pour une durée de 9 années, à son fils BRIN Nicolas.

► Création d'un nouveau bail époux FOLLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la location par bail d'un logement communal sis, 13bis rue Racine, au nom de M. et Mme FOLLET Christophe et Nathalie, à compter du 1^{er} janvier 2024, fixe le loyer à 435,42 € mensuel, autorise le Maire à signer le bail correspondant.

► Rénovation EP – 1 point place de l'église et 2 poteaux bois + réseau EP + fibre rue du Coteau

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : Rénovation EP - 1 point place de l'église et 2 poteaux bois + réseau EP + fibre rue du Coteau (coût : 4 814,52 € HT). En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 996,52 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante, s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus.

► Délibération relative à l'identification zones d'accélération

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :
- pour l'éolien : non accepté par la population. - solaire thermique : éventuellement sur les écoles (parcelle AC n°51-52-53), rue Gaston Trioux pour le chauffage. - solaire photovoltaïque sur bâtiment : Mairie (parcelles AC n°53) école de Viry-Nouveau (parcelles AC n°51-52), complexe Jean-Racine (parcelle AC n°351), présentés sur la carte en annexe - solaire photovoltaïque au sol : parcelles cadastrées section ZM n°9, 10, 11, 12, 13, 14, 66, 67, 68, 83 (ancien terrain de football, rue Racine) 156, 158, 160, 162 présentées sur la carte en annexe - méthanisation : agriculteurs concernés, déjà présente sur le territoire de la CACTLF. - hydroélectricité : pas envisageable sur la commune. - géothermie : envisageable en cas de remplacement de système de chauffage - charge le Maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.